

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Joany Vachon-Beaulieu**

<https://www.cadre21.org/membres/f07baecb668052637fcec193>

Date d'obtention : 2022-03-07 17:37:28



Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il est important de faire en sorte que les jeunes impliqués se sentent écoutés.

Parler d'abord avec la personne qui "dénonce" la situation. Recueillir le plus d'infos pour évaluer l'incident. La victime est ensuite rencontrée ainsi que les autres jeunes impliqués ou témoins. (D'abord évaluer la situation et ensuite déterminer la nature et ainsi intervenir avec l'instigateur.) Tous ces gens seront questionnés à l'aide de la grille d'évaluation. Si les témoins ont eux aussi en leur possession les photos, il faut saisir les appareils pour empêcher la diffusion. Si suite aux évaluations vous déterminez que la nature de la situation est malveillante, il faut rencontrer l'instigateur et lui saisir son téléphone, sans compléter la grille d'évaluation. Aviser la police.

Le but dans une telle situation est d'évaluer la nature du geste et surtout de protéger l'intégrité en empêchant la diffusion des images. En discutant avec les gens impliqués il sera plus facile de déterminer la nature du geste et de connaître la position de chaque individu concerné par la situation. Il se peut que la situation ne soit pas judiciairisée, mais des interventions et de la sensibilisation seront faites tout de même.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il faut rapidement agir pour éviter que la situation ne s'envenime ou dégénère.

Je constate que les jeunes ne comprennent pas l'ampleur de leurs gestes et de leurs réactions face au "textage". Ils banalisent souvent les impacts.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour moi, il s'agira de la souffrance des jeunes impliqués et l'Aspect malveillant.

Également, l'intervention auprès des parents qui auront des réactions. On ne sait pas comment les parents vont réagir et il faut être prêt à intervenir en ce sens.

Il faut se sentir à l'Aise en intervention et surtout bien comprendre tout le processus. Plus on le fera, plus on deviendra à l'aise et en contrôle.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

